# DESCRIPTIF DU LOT - Article L 115-4 du Code de l'Urbanisme

## Articme L.115-4 du Code de l'Urbanisme

" Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

COMMUNE DE BOULON

Lotissement "Le Clos de la Londe II"

Permis d'aménager n° PA 014 090 16 D0001

Accordé le 27 Février 2017

Permis d'aménager modificatif n°1 en cours d'instruction

Lot numéro 114

Parcelle cadastrée : ZH n°235p

Superficie du lot =  $407 \text{ m}^2$ 

Surface de plancher : 178m<sup>2</sup>

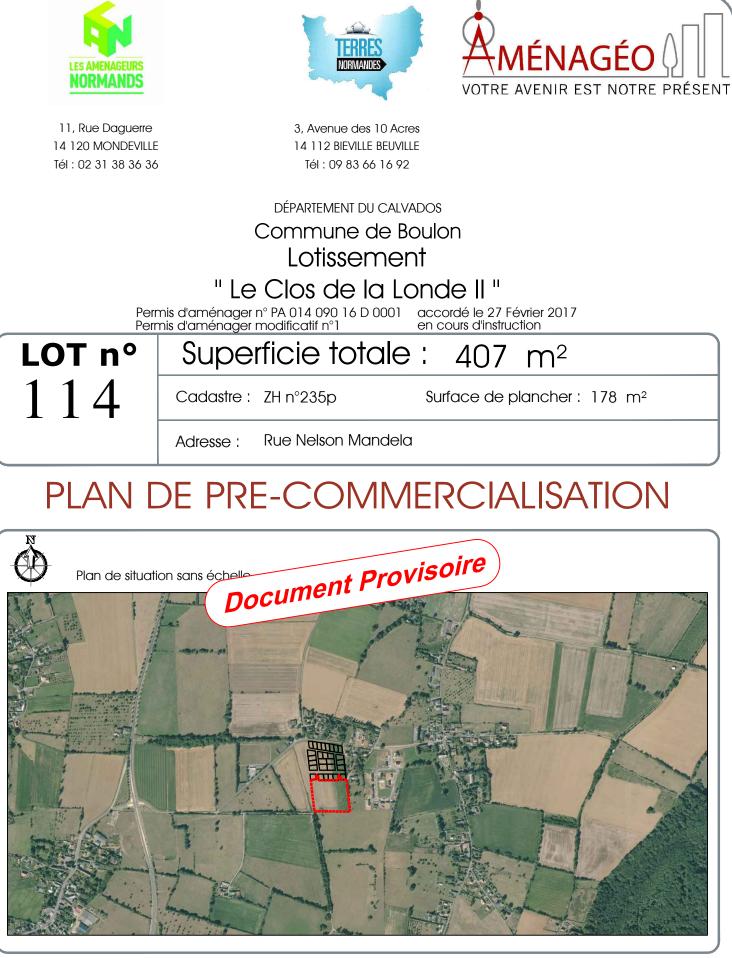
Dressé le: 28/07/2017





Tél: 02.31.65.02.20 - Fax: 02.31.65.02.40 contact@amenageo.fr www.amenageo.fr

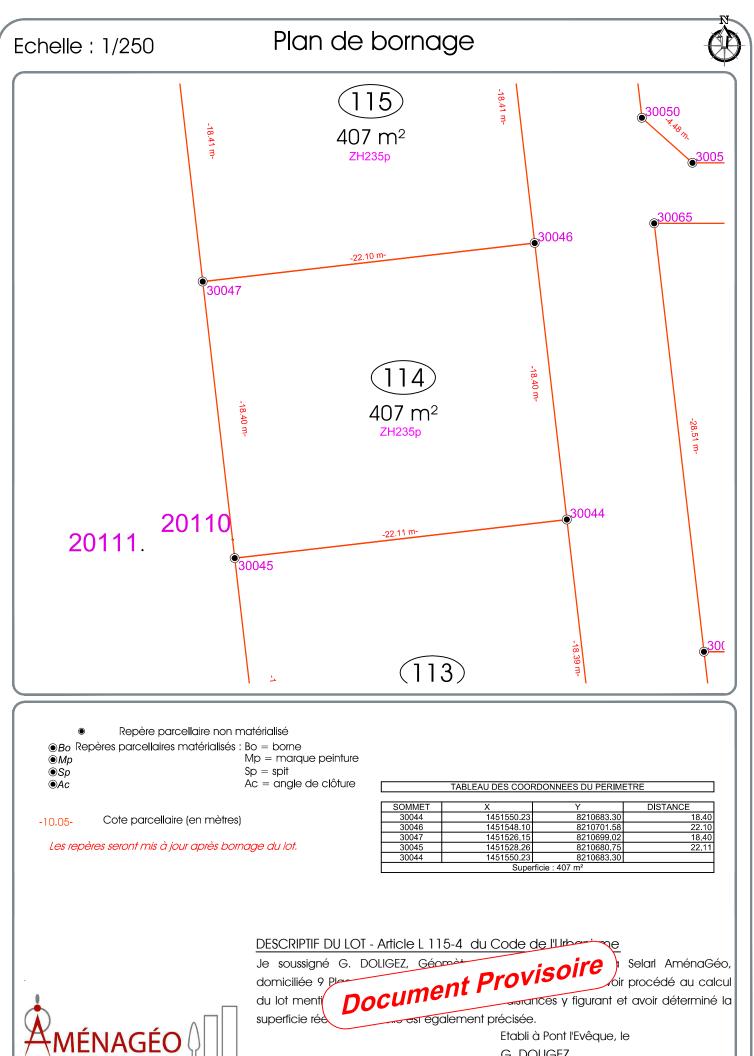
Siège social : 9, Place du Bras d'Or - 14130 PONT L'EVEQUE Bureau secondaire : 102 Ter, Avenue Henry Chéron – 14000 CAEN SELARL au capital de 36 000 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045 - TVA Intracom : FR64442135976 - NAF 7112A





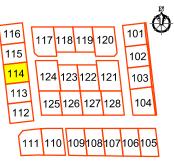






HMENAGE VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT

Le nombre et l'emplacements des candélabres est donné à titre indicatif et pourra varier en fonction des études techniques.



VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT

G. DOLIGEZ

Géomètre Expert